

Paris, le 28 mai 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi Agriculture et Alimentation : « Il n'y a rien à attendre pour le bien-être animal de ce Gouvernement »

Le projet de loi relatif à l'agriculture et à l'alimentation, issu des Etats généraux de l'Alimentation (EGA) est en cours de discussion à l'Assemblée nationale depuis une semaine. Dimanche soir, très tard, les députés ont examiné les nombreux amendements déposés sur l'article 13 de ce projet, intitulé « respect du bien-être animal ».

Le moins que l'on puisse dire est que le Gouvernement et la majorité des députés ont très peu pris compte ce respect du bien-être animal :

- L'interdiction des fermes-usines où s'entassent des centaines voire des milliers d'animaux ? Rejetée !
- La limitation des durées de transports nationaux pour les animaux et l'encadrement de leur export vers les pays hors de l'UE ? Rejetés !
- La fin des cages pour l'élevage de lapins de chair, au profit de parcs enrichis ? Rejetée
- L'interdiction à court terme du broyage des poussins dans la filière « poules pondeuses » et des canetons dans la filière « foie gras » ? Rejetée !

Comme l'a précisé le ministre de l'Agriculture : « il ne faut pas mettre les filières en difficulté ». Ce faisant, les animaux pourront continuer de souffrir.

D'aucuns se réjouiront peut-être des deux mesures arrachées grâce à la ténacité de quelques députés, dont Loïc Dombrevail : l'interdiction de l'ouverture de nouveaux élevages de poules pondeuses en cages et l'expérimentation de l'enregistrement vidéo en abattoirs.

Ces deux mesures sont pourtant bien éloignées des engagements du Président Macron. A mi-parcours des EGA, il avait déclaré à Rungis vouloir interdire d'ici 2022, la vente d'œufs de poules détenues en cages. Il n'en est plus question désormais. Les élevages de poules en cages pourront continuer à fonctionner sans limitation de durée.

Quant à la mise en place de caméras de contrôle dans tous les abattoirs, afin de pallier le manque d'effectifs vétérinaires aux postes de circulation et de mise à mort des animaux, le candidat Macron avait repris à son compte, lors de sa campagne électorale, la proposition de la loi Falorni, votée en janvier 2017, mais devenue caduque depuis. Les députés ont voté hier soir l'étude expérimentale de ces caméras sur deux ans mais uniquement pour les établissements volontaires, sous l'accord des représentants de leurs salariés et selon des modalités à définir dans un décret...

Le Docteur vétérinaire Jean-Pierre KIEFFER, Président de l'OABA, se montre particulièrement déçu : « Toutes ces consultations lors des EGA pour n'en arriver qu'à cela... Il n'y a rien à attendre de ce Gouvernement pour améliorer rapidement et concrètement les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux ».

L'aveuglement du Gouvernement est un boulevard offert aux organisations abolitionnistes qui ne manqueront pas de gagner en audience. Ce n'est pas comme cela que la confiance reviendra chez les consommateurs et les agriculteurs, ambition avouée de ce projet de loi !